

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 1 IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE L'ENTREPRISE

PRODUIT

Nom du produit : HYFLUID™
Description du produit : Fluide hydraulique
Utilisation prévue : Fluide hydraulique pour les outils.

IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Fournisseur : BURNDY LLC
47 East Industrial Park Drive
Manchester, NH 03109 États-Unis

Urgence 24h/24 (INFOTRAC) (800) 535-5053 (États-Unis et
(352) 323-3500 (International)
Numéro de renseignements de Burndy (603) 647-5000

SECTION 2 IDENTIFICATION DES DANGERS

CLASSIFICATION

| Santé | Environnemental | Physique |
|--|-----------------------------------|-------------------------|
| •Toxicité aiguë - Inhalation, Catégorie 4 •Irritation de la peau - Catégorie 3 •Irritation des yeux - Catégorie 2B •Cancérogène - Catégorie 2 | •Toxicité chronique - Catégorie 4 | •Aucun danger classable |

ETIQUETAGE

Symboles :



Danger sanitaire toxicité aiguë

Phrase de signalement : Mise en garde

Mentions de danger

•H 316 : Cause une légère irritation de la peau
•H 320 : Cause une irritation des yeux
•H 332 : Nocif s'il est inhalé
•H 351 : Susceptible de provoquer le cancer
•H 413 : Peut avoir des effets nocifs à long terme sur la vie aquatique

Déclarations de précautions

•P 201 : Obtenir des instructions spéciales avant utilisation
•P 202 : Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les mesures de sécurité.
•P 260 : Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols
•P 271 : utiliser à l'extérieur ou dans des zones bien ventilées uniquement
•P 264 : Bien laver après manipulation
•P 281 : Utiliser l'équipement de protection personnelle tel que requis
•P 273 : Éviter l'émission dans l'environnement

SECTION 3 COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Substance(s) dangereuse(s) déclarables (s) ou substance(s) complexe(s).

| nom | Nom commun/synonyme | CAS# | Pourcentage | Impuretés |
|------------------|--|---------|-------------|-----------|
| Huiles minérales | huiles minérales, huiles non-traitées et légèrement traitées | Mélange | 90 % | Inconnu. |

* 10 % de la composition du matériau, y compris les charges inertes et non dangereuses retenues comme secret commercial conformément au paragraphe 1910.1200 (i) (1).

SECTION 4 MESURES DE PREMIERS SECOURS

Voies d'entrée : Inhalation, Ingestion, Contact

PROCÉDURES D'URGENCE ET DES PREMIERS SECOURS

Inhalation : Ce produit a une faible volatilité et ne devrait pas causer d'irritation des voies respiratoires dans des conditions normales d'utilisation. L'exposition à des niveaux de brume élevés dans des zones mal ventilées peut provoquer une irritation des voies respiratoires supérieures et une difficulté à respirer. En cas de symptômes, déplacer la personne exposée à l'air frais et évaluer la présence de détresse respiratoire. Fournir immédiatement une assistance médicale à la personne qui a des difficultés à respirer.

Contact avec les yeux : Ce produit ne devrait pas causer d'irritation des yeux dans des conditions normales d'utilisation. Des symptômes d'irritation légère des yeux peuvent survenir en cas de contact direct ou d'exposition à des niveaux de brume élevés dans des zones mal ventilées. Consulter un médecin si une irritation ou d'autres symptômes se développent.

Contact avec la peau : Ce produit ne devrait pas causer d'irritation de la peau dans des conditions normales d'utilisation. Une exposition directe prolongée ou répétée à la peau peut provoquer des symptômes d'irritation et de rougeur. Dans les cas graves, un contact prolongé ou répété peut entraîner une dermatite accompagnée de symptômes d'irritation, de démangeaisons, de sécheresse, de gerçures et/ou d'inflammation. Laver la zone exposée à l'eau courante et au savon doux. Consulter un médecin si une irritation persistante se développe.

Ingestion : Peut causer une irritation de l'estomac, une gêne, des nausées et, dans certains cas, des vomissements. En cas d'ingestion, contacter le centre antipoison. Ne pas induire le vomissement sauf indication contraire. Ne rien donner au patient s'il est inconscient ou en convulsion. Consulter un médecin en cas de symptômes.

SECTION 5 MESURES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES

MEDIA D'EXTINCTION

Média d'extinction adéquats : CO₂, mousse, produit chimique sec ou jet pulvérisé.

Média d'extinction inadéquats : Des jets d'eau directs sur le produit peuvent provoquer une propagation et une intensité du feu.

LUTTE CONTRE LES INCENDIES

Instructions de lutte contre les incendies : Évacuer la zone. Empêcher les eaux de ruissellement de la lutte contre le feu ou la dilution de pénétrer dans les cours d'eau, les égouts ou l'alimentation en eau potable. Les pompiers doivent utiliser un équipement de protection standard et un appareil respiratoire autonome (SCBA). Utiliser un pulvérisateur d'eau pour refroidir les surfaces exposées au feu et pour protéger le personnel.

Produits inflammables/risques d'incendie inhabituels : Le produit n'est pas facilement inflammable, mais peut brûler s'il est préchauffé. Les produits de combustion comprennent les oxydes de carbone.

SECTION 6 MESURES EN CAS DE LIBÉRATION ACCIDENTELLE

PRÉCAUTIONS DU PERSONNEL ET PROCÉDURES D'URGENCE

Éviter le contact avec le produit déversé. Avertir ou évacuer les occupants des zones environnantes et sous le vent si nécessaire en raison de la toxicité ou de l'inflammabilité du produit. Voir section 5 pour des informations sur la lutte contre les incendies. Voir la section d'identification des Risques pour les risques significatifs. Voir la section 4 pour des conseils sur les premiers secours. Voir la section 8 pour des les équipements de protection individuelle.

PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES

Empêcher de pénétrer dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les zones confinées. En cas de déversement ou de libération accidentelle, avertir les autorités compétentes conformément à toutes les réglementations en vigueur. Les réglementations américaines exigent que la libération de ce matériau dans l'environnement qui dépasse la quantité déclarable applicable ou les déversements d'hydrocarbures pouvant atteindre n'importe quel cours d'eau, y compris les ruisseaux secs intermittents. Vous pouvez joindre le centre d'intervention national au numéro (800) 424-8802.

MÉTHODES DE NETTOYAGE ET DE CONFINEMENT

Déversement au sol : Éliminer toutes les sources d'inflammation (interdiction de fumer, torchères, d'étincelles ou

flammes dans la zone immédiate). Arrêter la fuite si vous pouvez le faire sans risque. Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé. Éviter de respirer les substances et porter un équipement de protection spécial spécifié dans la section 8. Absorber ou couvrir avec de la terre sèche, du sable ou un autre matériau non combustible et un aspirateur et balayer pour transférer le matériau vers des récipients. Empêcher de pénétrer dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les zones confinées.

Déversement dans l'eau : Confiner immédiatement le déversement avec des barrages. Arrêter la fuite si vous pouvez le faire sans risque. Enlever de la surface par écumage ou avec des absorbants appropriés. Demander l'avis d'un spécialiste avant d'utiliser des dispersants.

Les recommandations en matière de déversement dans l'eau et sur terre sont basées sur le scénario de déversement le plus probable pour ce produit ; Cependant, les conditions géographiques, le vent, la température (et dans le cas d'un déversement dans l'eau), la direction et la vitesse des vagues et du courant peuvent grandement influencer les mesures appropriées à prendre. Pour cette raison, les experts locaux doivent être consultés.

Note : Les réglementations locales peuvent prescrire ou limiter les mesures à prendre.

SECTION 7

MANIPULATION ET STOCKAGE

Équipements et procédures de manipulation

Éviter le contact direct avec la chaleur et les sources d'inflammation. Éviter le contact prolongé avec la peau, les yeux et l'ingestion. Il est recommandé d'utiliser ce produit dans des zones bien ventilées. Se laver les mains avant de manger, de boire et/ou de fumer. Les contenants vides peuvent contenir des résidus. Les résidus de produit sont combustibles, mais ne brûlent pas facilement. Lire l'étiquette du produit pour plus d'informations.

Exigences de stockage

Stocker dans un endroit frais et bien ventilé avec le couvercle bien fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Garder hors de portée des enfants.

SECTION 8

CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

VALEURS DE LIMITE D'EXPOSITION

Normes/limites d'exposition (Note : Les limites d'exposition ne sont pas additives)

| Nom du composant | CAS # | TWA/STEL | OSHA | ACGIH | Note |
|------------------|------------------------|----------|-----------------------------|---------------------|------|
| Huiles minérales | Non attribué - Mélange | TWA | 5 mg/m ³ (Brume) | 5 mg/m ³ | N/A |

CONTRÔLES TECHNIQUES

Utiliser une ventilation par aspiration générale locale et/ou mécanique pour éliminer les vapeurs de produits chimiques, maintenir les expositions au-dessous des limites d'exposition professionnelle et maintenir la qualité de l'air.

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE

La sélection d'équipements de protection individuelle varie en fonction des conditions d'exposition potentielles telles que les applications, les pratiques de manipulation, la concentration et la ventilation. Les informations sur la sélection de l'équipement de protection à utiliser avec ce produit, comme indiqué ci-dessous, sont basées sur l'utilisation normale prévue.

Protection respiratoire : Une protection respiratoire n'est pas requise dans des conditions normales d'utilisation de ce produit. Un respirateur approuvé par NIOSH est recommandé dans les situations où la concentration de contaminants en suspension dans l'air n'a pas été confirmée comme étant inférieure au niveau de sécurité.

Protection de la peau : Aucune protection n'est normalement requise dans des conditions normales d'utilisation. Si un contact prolongé ou répété est probable, des gants résistant aux produits chimiques sont recommandés. Si le contact avec les avant-bras est probable, porter des gants de style gantelet. Dans les cas où des éclaboussures ou un trempage sont prévus, porter des vêtements résistants à l'huile ou aux produits chimiques.

Protection des yeux : Dans des conditions normales, des lunettes de sécurité à écrans latéraux sont adéquates. Dans les cas où des éclaboussures sont prévues, il est recommandé de porter des lunettes de protection contre les produits chimiques ou une protection faciale complète.

Protection du corps et de la peau : Aucune protection n'est normalement requise dans des conditions normales d'utilisation. Si un contact prolongé ou répété est probable, il est recommandé de porter des vêtements résistants à l'huile et produits chimiques.

Mesures d'hygiène spécifiques : Toujours observer de bonnes mesures d'hygiène personnelle, tel que le lavage après avoir manipulé le produit et avant de manger, de boire et/ou de fumer. Laver régulièrement les vêtements de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants. Jeter les vêtements et les chaussures contaminés qui ne peuvent pas être nettoyés. Assurer un bon entretien.

CONTRÔLES ENVIRONNEMENTAUX

Voir sections 6, 7, 12, 13.

SECTION 9

PROPRIÉTÉS PHYSIQUES/CHIMIQUES

Les propriétés physiques et chimiques typiques sont indiquées ci-dessous. Consulter le Fournisseur dans la Section 1 pour plus d'informations.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

État physique : liquide
Couleur du liquide : ambre
Odeur : Huile douce et caractéristique
Seuil olfactif : Non déterminé

INFORMATIONS IMPORTANTES RELATIVES À L'HYGIÈNE, SÉCURITÉ ET ENVIRONNEMENT –

Point d'éclair [Méthode]: 166 °C (330 °F) [ASTM D-92]
Limites inflammables (volume approximatif % dans l'air) : LEL: 0,6 UEL 7.0
Température de l'auto-allumage : 260-371 °C (500-700 °F)
Température de décomposition : Non disponible
Plage/point d'ébullition : > 316 °C (>600 °F)
Point de congélation/fonte : Non disponible
Pression de vapeur : <0,1 mmHg
Densité de vapeur (Air = 1) : Non disponible
Solubilité dans l'eau : Négligeable.
Gravité spécifique (eau = 1) : 0,881
% Volatile : Non applicable
Taux d'évaporation (acétate de butyle = 1) : Non disponible
Viscosité : 150 à 40 °C (100 °F)
Coefficient de partage (n-Octanol/Eau) : Non disponible
pH : Non applicable
Point de versement : -60 °C (-76 °F)
Poids moléculaire : Non disponible
Formule moléculaire : Mélange exclusif
Extrait DMSO (huile minérale uniquement), IP-346: Non disponible

SECTION 10

STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

STABILITÉ : Le produit est stable dans des conditions normales.

CONDITIONS À ÉVITER : Chaleur excessive et contact avec des matériaux incompatibles.

MATERIAUX A EVITER : Agents oxydants forts.

PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX : la décomposition thermique produira des oxydes de carbone.

POSSIBILITÉ DE RÉACTIONS DANGEREUSES : Aucun n'est connu.

SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

VALEURS DE TOXICITÉ AIGUE

| Ingrédient | Voie et Espèces LD50/LC50 | Conclusion/remarques |
|------------------|---|---|
| Huiles minérales | LD ₅₀ : >24 g/kg, Rat, Orale LC ₅₀ : 2062 PPM, Rat, Inhalation | Le test oral a provoqué la diarrhée. L'inhalation a provoqué une paralysie spastique et des convulsions. |

EFFETS AIGUS

Contact avec les yeux : Le contact direct avec le produit peut provoquer une irritation des yeux.

Contact avec la peau : Un contact prolongé peut entraîner une légère irritation de la peau, une folliculite, une acné huileuse et une dermatite.

Inhalation : L'inhalation de vapeurs, de brumes ou de fumées peut provoquer une irritation des voies respiratoires, en particulier si le produit a été chauffé.

Ingestion : Peut causer des troubles gastriques, des douleurs abdominales, des vomissements et de la diarrhée.

Effets sur les organes cibles : Dermatite de la peau, Irritation

Conditions médicales aggravées par une exposition : Des troubles préexistants de la peau, des yeux ou des voies respiratoires peuvent être aggravés par une exposition prolongée.

EFFETS CHRONIQUES/AUTRES

Une exposition chronique à ce produit peut causer une dermatite de la peau. Certaines huiles minérales sont associées à la fibrose des poumons, à l'asthme et au cancer de la peau. Certaines formes d'huiles minérales (non traitées et légèrement traitées) sont répertoriées comme cancérogènes par le CIRC et suspectées par l'ACGIH.

Des informations supplémentaires peuvent être disponibles sur demande.

Cancérogénicité : CIRC : Oui ACGIH : Possible (A2) NTP : Non Réglementé par l'OSHA : Non

Les ingrédients suivants sont cités dans les listes ci-dessous : Huiles minérales : 3

LISTES DE RÉGLEMENTATION RECHERCHÉES

1 = NTP CARC

3 = CIRC 1

5 = CIRC 2 B

2 = NTP SUS

4 = CIRC 2 A

6 = OSHA CARC

SECTION 12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Les informations fournies sont basées sur les données disponibles pour le matériau, les composants du matériau et les matériaux similaires.

ÉCOTOXICITÉ

| Ingrédient | LC50 et Espèces | Conclusion/remarques |
|------------------|--|---|
| Huiles minérales | 100 mg/l/96 h., Lepomis macrochirus (Crapet arlequin) | Pas extrêmement toxique pour ces espèces de poissons. |
| | 100 mg/l/96 h., Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel) | |

Devenir dans l'environnement

Il existe peu de données sur la mobilité, la dégradabilité et le potentiel de bioconcentration des espèces aquatiques pour les ingrédients de ce produit. Ce produit n'est pas censé être toxique pour les organismes aquatiques. Il existe peu de données disponibles sur la biodégradabilité, la mobilité et la bioconcentration de ce produit. Bien que les données ne montrent pas de toxicité aiguë, les émissions d'huiles peuvent avoir des effets à long terme sur l'environnement. Les produits industriels ne doivent pas être rejetés dans les égouts ou d'autres sources d'eau pour prévenir les risques d'effets néfastes à long terme et de contamination de l'environnement.

SECTION 13 CONSIDÉRATION D'ÉLIMINATION

Recommandations d'élimination basées sur le matériau tel que fourni.

RECOMMANDATIONS D'ÉLIMINATION

L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations en vigueur et aux caractéristiques des matériaux au moment de l'élimination.

INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES SUR L'ÉLIMINATION

Informations RCRA Le produit non utilisé n'est pas répertorié par l'EPA comme déchet dangereux (40 CFR, Partie 261D), ni n'est-il formulé pour contenir des matières qui sont répertoriées dans la liste des déchets dangereux. Il ne présente pas les caractéristiques dangereuses d'inflammabilité, de corrosivité ou de réactivité et n'est pas formulé avec des contaminants tels que déterminés par la procédure de lixiviation des caractéristiques de toxicité (TCLP). Cependant, le produit utilisé peut être réglementé.

SECTION 14 TRANSPORT

| Informations Réglementaires | Numéro NU | Nom officiel de transport | Classe de Risque | Groupe d'emballage | étiquette(s) | RQ | Informations supplémentaires |
|-----------------------------|--|---------------------------|------------------|--------------------|--------------|----|------------------------------|
| Département de | Non réglementé par le département de transport | | | | | | |
| TDG | Non réglementé pour le transport terrestre | | | | | | |
| ARD | Non réglementé pour le transport terrestre | | | | | | |
| IATA | Non réglementé pour le transport aérien | | | | | | |
| IMDG | Non réglementé pour le transport marin | | | | | | |

SECTION 15 INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRE

NORME DE COMMUNICATION SUR LES DANGERS OSHA : Lorsqu'il est utilisé aux fins pour lesquelles il a été conçu, ce produit est classé dangereux selon OSHA 29CFR 1910.1200.

EPCRA : Ce produit ne contient aucune substance extrêmement dangereuse.

CATÉGORIES DE DANGERS DECLARABLES (311/312) SARA : Danger sanitaire différé

INVENTAIRE DES REJETS TOXIQUES (313) SARA : Non

PROPOSITION 65 DE CALIFORNIE : Mise en garde : Ce produit contient des produits chimiques reconnus par l'état de la Californie comme cancérigènes.

LOI SUR LA PROTECTION DE L'EAU/LOI SUR LA POLLUTION PAR LES HUILES Ce produit contient de l'huile inérale et est soumis à la réglementation de l'article 311 de la loi sur la protection de l'eau et de la loi sur la pollution par les huiles. Les rejets de produits dans les eaux de surface doivent être signalés au Centre d'intervention national au 1-800-424-8802.

RÉGLEMENTATIONS INTERNATIONALES :

CLASSIFICATION WHMIS

Classe D2A : Potentiellement cancérigène

Classe D2B : Irritant pour la peau/yeux

SYMBOLES DE RISQUES WHMIS



INVENTAIRE EUROPÉEN DES PRODUITS CHIMIQUES EXISTANTS (EINECS) :

| Nom chimique | Numéro CAS | Citations des listes |
|------------------|----------------------|----------------------|
| Huiles minérales | Non attribué/mélange | Non attribué |

PHRASES DE RISQUE (R) ET DE SÉCURITÉ (S) DE L'UE :

R 21/22 : Nocif en cas de contact avec la peau ou d'ingestion. R 36 : Irritant pour les yeux.
 R 45 : Peut provoquer le cancer.
 R 52 : Nocif aux organismes aquatiques.
 S16 : Tenir à l'écart des sources d'inflammation. S
 29 : Ne pas vider dans les drains.
 S 24/25 : Éviter le contact avec la peau ou les yeux.
 S 36/37 : Porter des gants adéquats et une protection du visage/yeux.

Les ingrédients suivants sont cités dans les listes ci-dessous :

| Nom chimique | Numéro CAS | Citations des listes |
|------------------|----------------------|----------------------|
| Huiles minérales | Non attribué/mélange | 10 |

LISTES DE RÉGLEMENTATIONS RECHERCHÉES

| | | | |
|---------------|------------------|-------------------|-------------|
| 1 = ACGIH ALL | 6 = TSCA 5a2 | 11 = CA P65 REPRO | 16 = MN RTK |
| 2 = ACGIH A1 | 7 = TSCA 5e | 12 = CA RTK | 17 = NJ RTK |
| 3 = ACGIH A2 | 8 = TSCA 6 | 13 = IL RTK | 18 = PA RTK |
| 4 = OSHA | 9 = TSCA 12b | 14 = LA RTK | 19 = RI RTK |
| 5 = TSCA 4 | 10 = CA P65 CARC | 15 = MI 293 | |

Clé de code : CARC = cancérigène ; REPRO = reproductif.

SECTION 16

AUTRES INFORMATIONS

CLASSEMENT DE L'ASSOCIATION NATIONALE DE PROTECTION CONTRE L'INCENDIE (NFPA)

Santé - 1 Inflammabilité - 1 Réactivité - 0

CLASSEMENT DU SYSTÈME D'IDENTIFICATION DES MATIÈRES DANGEREUSES (HMIS) :

Santé - 1* Inflammabilité - 1 Risque physique - 0 EPI - B

LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ CONTIENT LES REVISIONS SUIVANTES :

| Date de | Description | Sections affectées |
|------------|--|--------------------|
| 06/02/2011 | Version écrite de fiche signalétique | 1-11 |
| 07/15/2011 | Mise à jour selon les critères GHS, ajout de sections. | 1-16 |
| 08/01/2011 | Mise à jour | 15 |
| 08/30/2017 | Mise à jour | 1-16 |
| 07/03/2019 | Mise à jour | 1-16 |

 Cette FDS fournit une représentation de bonne foi des informations jugées exactes à la date de la dernière révision. Ce document ne crée aucune garantie de produit explicite ou implicite. Étant donné que les conditions d'utilisation sont indépendantes de la volonté de Burndy LLC, tous les risques liés à l'utilisation du produit sont assumés par l'utilisateur.
